

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
x RAPPORT DEFINITIF	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Kegué –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 ET 2017.....	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	2
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION.....	3
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	3
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)	3
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	3
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	4
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	4
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	17
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	18
7.1.	Examen des relevés des dépenses.....	18
7.2.	Appréciation du niveau d'exécution du Plan de passation des Marchés.....	21
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	22
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	22
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	23
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de	25
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	26
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	28
IX.	ANNEXES	29

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commune d'Abomey-Calavi.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'autorité contractante visitée (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commune d'Abomey-Calavi au titre des exercices budgétaires 2016-2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Eléments	Volume	Valeur
Marchés audités 2016	6	162 246 738
Marchés audités 2017	18	850 010 938
Echantillon total audité (A)	24	1 012 257 676
Marchés de la population mère unique (B)	34	1 199 308 709
% (C=A/B)	70,59%	84,40%

➤ Opinion sur la gestion 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune d'Abomey-Calavi au titre de la gestion budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/ favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	6	0	6	0	0
Total général		6	0	6	0	0
%		100%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu du poids de l'opinion défavorable (100%), tel que mentionné dans le tableau ci-dessus, nous estimons que les procédures de passation des marchés publics au titre de l'exercice 2016 n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur, pour l'unique raison de n'avoir pas observé le délai minimum d'attente, limitant ainsi les soumissionnaires non retenus à exercer d'éventuels recours.

➤ Opinion sur la gestion 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune d'Abomey-Calavi au titre de la gestion budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/ favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	18	0	17	1	0
Total général		18	0	17	1	0
%		100%	0,00%	94,44%	5,56%	0,00%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu du poids de l'opinion défavorable (100%), tel que mentionné dans le tableau ci-dessus, nous estimons que les procédures de passation des marchés publics au titre de l'exercice 2017 n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur, pour l'unique raison de n'avoir pas observé le délai minimum d'attente, limitant ainsi les soumissionnaires non retenus à exercer d'éventuels recours.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin et ses décrets d'application.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Commune d'Abomey-Calavi conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par la Commune d'Abomey-Calavi, nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'AC et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'AC et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoutent éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous avons identifié un marché ayant fait l'objet de recours en 2017.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Années	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016 & 2017	AOO (y compris AML)	1 199 308 709	34	1 012 257 676	24	84,40%	70,59%
	Total général	1 199 308 709	34	1 012 257 676	24	84,40%	70,59%

Commentaire :

A la lecture du tableau ci-dessus, il ressort que la seule procédure utilisée pour les marchés selon la base de données unique communiquée à la mission se trouve être l'appel d'offres ouvert. Par ailleurs, en application des critères d'échantillonnage de l'ARMP à la base de données unique regroupant les marchés passés au titre des exercices 2016 et 2017, il a été obtenu une sélection de 84,40% en valeur et 70,59% en volume.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Années	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016 & 2017	FOURNITURES	251 626 517	5	251 626 517	5	100%	100%
	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	19 864 120	1	19 864 120	1	100%	100%
	TRAVAUX	927 818 072	28	740 767 039	18	79,84%	64,29%
	Total général	1 199 308 709	34	1 012 257 676	24	84,40%	70,59%

Commentaire :

Il ressort du tableau précédent que trois (03) types de marchés sont représentés à savoir les travaux, les fournitures et les prestations intellectuelles. Les marchés de travaux sont les plus représentés en valeur et en volume, suivis des marchés de fournitures. Cette tendance est la même aussi bien dans la population mère qu'au niveau de l'échantillon.

Globalement, l'échantillon constitué pour les deux exercices représente 70,59% en volume et 84,40% en valeur.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu sont consignés dans le tableau n°3 ci-après :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit (2016 & 2017)

N°	Références contrats et Date de signature	Intitulé du marché	Méthode de passation	Montant TTC	Nature du marché
1	Contrat N°21/037/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAIE/DST/SPMP DU 06/04/2017 DE GOLF EXPERTISE	Etudes des potentialités économiques de la commune (phase de pré qualification)	AOO/AMI	19 864 120	PI
2	Contrat N°21/185/C- AC/DC/SG/DRFM/DST/DDLAIE/SAC DU 30/12/16 DE A TOUT PRIX	Construction de la salle de conférence au siège de l'arrondissement de Godomey	AOO	68 100 001	T
3	Contrat N°21/007/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAIE/DST/SPMP DU 22/02/2017 DE PHANOS BTPET TRANSPORT	Extension du bloc administrative de la mairie d'Abomey-Calavi	AOO	149 976 820	T
4	Contrat N°21/023/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAIE/SPMPDU 09/03/2017 DE Z-AUTO TRADE SARL	ACQUISITION DE 03 VEHICULES 4x4 WAGON AU PROFIT DE LA MAIRIE	AOO	193 000 000	F
5	Contrat N°21/030/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAIE/DST/SPMP DU 31/03/2017 DE ABAKE BTP SERVICES	Réhabilitation et extension de la maison du peuple au siège de la Mairie d'Abomey-Calavi	AOO	169 999 830	T
6	Contrat N°21/032/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAIE/DST/SPMP DU 05/04/2017 DE KAROM L.TD	Construction de la maison du peuple de l'arrondissement de Akassato	AOO	42 259 131	T
7	Contrat N°21/180/C- AC/DC/SG/DRFM/DST/DDLAIE/SACD U 30/12/16 DE BGL	Equiperment en mobiliers et de sonorisation de la salle de conférence de l'arrondissement de Godomey	AOO	17 160 740	F
8	Contrat N°21/179/C- AC/DC/SG/DRFM/DST/DDLAIE/SAC DU 30/12/16 DE EDAF	Construction d'un module de trois salles de classe à l'EPP GBETAGBO (Akassato)	AOO	18 496 008	T
9	Contrat N°21/186/C- AC/DC/SG/DRFM/DST/DDLAIE/SAC DU 30/12/16 DE CHIRUBEN	Construction d'un module de deux salles de classe avec bureau et magasin à l'EM GOLO-DJIGBE	AOO	18 100 001	T
10	Contrat N°21/187/C- AC/DC/SG/DRFM/DST/DDLAIE/SAC DU 30/12/16 DE EBAFF	Construction d'un module de trois salles de classe plus bureau et magasin avec équipement à l'EPP Sédonou-Alomakoun (Zogbadjè)	AOO	22 639 988	T
11	Contrat N°21/005/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAIE/DST/SPMP DU 22/02/2017 DE ZEDFI TRADES	Construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché Ounvénoumédé a Salamey (lot 01).	AOO	19 220 000	T
12	Contrat N°21/006/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAIE/DST/SPMP DU 22/02/2017 DE ESPACE BTP	Construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché. lot 02 marché de N'gbêho a Godomey-gare	AOO	19 450 000	T
13	Contrat N°21/017/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAIE/DST/SPMP DU 28/02/2017 de Général Building Construction (GBC)	Construction de 11 écoles : Lot 1 : M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togba)	AOO	28 674 000	T
14	Contrat N°21/018/DC/SG/DRFM/DDLAIE/DST/ SPMPDU 28/02/2017 de ELIHOS GROUP	Construction de 11 écoles : Lot 2 : M3CL+BME à l'EPP Ouéga-Agué (Togba)	AOO	20 242 439	T
15	Contrat N°21/184/C- AC/DC/SG/DRFM/DST/DDLAIE/SAC DU 30/12/16 DE LANDSCAPING	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP de l'arrondissement de Togba	AOO	17 750 000	F
16	Contrat N°21/004/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAIE/DST/SPMP DU 22/02/2017 DE AGTN	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement de Calavi lot 1,	AOO	9 215 800	F
17	Contrat N°21/003/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAIE/DST/SPMP DU 22/02/2017 DE INDEPENDANCE	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement EPP Golo - Djigbé Lot 02	AOO	14 499 977	F
18	Contrat N°21/002/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAIE/DST/SPMP DU 22/02/2017 DE LE FEU COMPOSE	Construction d'un module de deux salles de classe avec bureau magasin a l'EPP Hounzévié (Hévié)	AOO	18 058 576	T

N°	Références contrats et Date de signature	Intitulé du marché	Méthode de passation	Montant TTC	Nature du marché
19	Contrat N°21/019/C-AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/DST/SPMP DU 28/02/2017 DE BGL	Construction de 11 écoles : Lot 3 : M3CL+BME à l'EPP Forêt (Tankpè)	AOO	29 779 843	T
20	Contrat N°21/020/C-AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/SPMPDU 28/02/2017 DE WEKEDEME ET FILS	Construction de 11 écoles : Lot 4 : M3CL+BME à l'EPP Dodja (Kansoukpa)	AOO	22 568 112	T
21	Contrat N°21/021/C-AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/SPMPDU 28/02/2017 DE BEST	Construction de 11 écoles : Lot 5 : M2CL+BM à l'EPP Dodja (Kpanroun)	AOO	17 543 784	T
22	Contrat N°21/013/C-AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/DST/SPMP DU 28/02/2017 DE PHANOS BTP ET TRANSPORT	Construction de 11 écoles : Lot 6 : M2CL+BM à l'EM Zinvié-Fandji	AOO	24 780 106	T
23	Contrat N°21/033/C-AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/DST/SPMP DU 06/04/2017 DE GM SETONME SARL	Construction de 11 écoles : Lot 7 : M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togoudo)	AOO	22 622 323	T
24	Contrat N°21/034/C-AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/DST/SPMP DU 06/04/2017 DE HERSYL	Construction de 11 écoles : Lot 8 : M3CL+BME à l'EPP Sédomey (Togoudo)	AOO	28 256 077	T
TOTAL				1 012 257 676	

Commentaire :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les 24 marchés échantillonnés pour le compte de la base de données unique reçue ont été communiqués. Ces marchés sont passés au terme de quinze (15) procédures distinctes, dont six (06) pour autant de marchés se rattachant à l'exercice 2016.

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	24	15
Total général		24	15

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C6)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	NOTE A	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	Les moyens sont jugés suffisants pour l'essentiel
8		C8	KO	N/A	KO	N/A	N/A	Pas de publication des décisions

Légende

- C1 Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)
- C2 Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)
- C3 Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)
- C4 Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés
- C5 Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)
- C6 Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)
- C7 Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)
- C8 Publication des décisions d'attribution

Note A :

Contrairement aux dispositions de l'article 31 du décret n°2010-496 du 26 novembre 2010 portant attribution, organisation et fonctionnement de la PRMP, de la CPMP et de la CCMP, selon lequel la CCMP est mise en place pour une durée de quatre (04) ans renouvelables une fois, le mandat des CCMP mises en place au niveau de la Mairie d'Abomey-Calavi est inférieur à quatre (04) ans (cf. arrêté n°21/020/C-AC/DC/SG/SAC du 09/10/2015 et arrêté n°21/059/C-AC/DC/SG/SAC du 03/03/2017).

Commentaire de l'audit

L'autorité contractante affirme avoir renouvelé en 2017 le CCMP en tenant compte des profils des membres pour se conformer aux dispositions en vigueur.

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	83,33%	75,68%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).**

Ces différents taux révèlent que le système d'archivage de la Commune d'Abomey-Calavi sur les dossiers de passation des marchés paraît globalement satisfaisant, même s'il reste perfectible.

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

Les plans prévisionnels de passation des marchés publics au titre des exercices 2016 et 2017 ont été mis à la disposition de la mission. L'examen desdits plans révèle d'une part qu'ils sont élaborés conformément au modèle-type de l'ARMP. D'autre part, nous avons noté que les marchés audités sont inscrits aux plans de passation.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus. Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé :

➤ Au titre de l'exercice 2016

Le délai moyen de passation des marchés calculé au titre de l'exercice 2016 est de **40,67 jours** pour les six (06) marchés rattachés à l'exercice 2016.

Ce délai moyen satisfaisant, qui, certes témoigne de la bonne tenue des délais de passation des marchés, porte malheureusement le non-respect du délai minimum d'attente à observer entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

➤ **Au titre de l'exercice 2017**

Le délai moyen de passation des marchés calculé au titre de l'exercice 2016 est de **74,83 jours** pour les dix-huit (18) marchés rattachés à l'exercice 2017.

A l'instar des marchés rattachés à l'exercice 2016, ce taux moyen est marqué par le non-respect du délai minimum d'attente à observer entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ; ce qui constitue une irrégularité.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 3.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et de demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du répertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèce, la base de données des marchés communiquée à la mission ne renferme aucun marché de demande de cotation ou de gré à gré. Ainsi, nous n'avons pas d'observation à formuler.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

☞ **Gestion 2016**

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

AOO N°21/112/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 13/10/16

1. Marché N°21/185/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 30/12/2016 relatif aux travaux de construction de la salle de conférence au siège de l'arrondissement de Godomey, attribué à ENTREPRISE A TOUT PRIX, approuvé le 13/01/2017 pour un montant TTC de 68.100.001 FCFA, source de financement : FADEC non affecté 2015.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;

- Effort de bonne gestion du délai de passation (42 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (29/12/2016) et la signature du contrat (30/12/2016) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO N°21/113/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 18/10/16

2. Marché N°21/180/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 30/12/2016 relatif à l'équipement en mobiliers et de sonorisation de la salle de conférence de l'arrondissement de Godomey, attribué à ENTREPRISE BGL, approuvé le 13/01/2017 pour un montant TTC de 17.160.740 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2015.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (42 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (29/12/2016) et la signature du contrat (30/12/2016) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO N°21/120/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 13/10/16

3. Marché N°21/179/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 30/12/2016 relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles de classe à l'EPP GBETAGBO (Akassato), attribué à ENTREPRISE BGL, approuvé le 13/01/2017 pour un montant TTC de 18.496.008 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2015.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (42 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (29/12/2016) et la signature du contrat (30/12/2016) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO N°21/111/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 13/10/16

4. Marché N°21/186/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 30/12/2016 relatif aux travaux de construction d'un module de deux salles de classe avec bureau et magasin à l'EM GOLO-DJIGBE, attribué à ENTREPRISE CHIRUBEN ET GROUP, approuvé le 13/01/2017 pour un montant TTC de 18.000.001 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2015.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (38 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (29/12/2016) et la signature du contrat (30/12/2016) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO N°21/119/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 18/10/16

5. Marché N°21/184/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 30/12/2016 relatif à la fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP de l'arrondissement de Togba, attribué à LANDSCAPING-BJ SARL, approuvé le 13/01/2017 pour un montant TTC de 17.750.000 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2015.

Les pièces manquantes :

- Avis de la CCMP sur le dossier d'appel d'offres ;
- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (42 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (29/12/2016) et la signature du contrat (30/12/2016) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO N°21/115/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 13/10/16

6. Marché N°21/187/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 30/12/16 relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles de classe plus bureau et magasin avec équipement à l'EPP Sèdonou-Alomakoun (Zogbadjè), attribué ENTREPRISE EBAFF, approuvé le 13/01/2017 pour un montant TTC de 22.639.988 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2015.

Les pièces manquantes :

- ANO de la CCMP sur le dossier d'appel d'offres ;
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (38 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (29/12/2016) et la signature du contrat (13/01/2017) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures d'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur TTC du Marché	Opinions		
				1	2	3
1	N°21/112/C-AC/DC/SG/DRFM/DDLA/E/DST/SAC du 13/10/ 2016	Construction de la salle de conférence au siège de l'arrondissement de Godomey	68 100 001	X		
2	N°21/113/C-AC/DC/SG/DRFM/DDLA/E/DST/SAC du 13/10/ 2016	Equipement en mobiliers et de sonorisation de la salle de conférence de l'arrondissement de Godomey	17 160 740	X		
3	N°21/120/C-AC/DC/SG/DRFM/DDLA/E/DST/SAC du 13/10/ 2016	Construction d'un module de trois salles de classe à l'EPP GBETAGBO (Akassato)	18 496 008	X		
4	N°21/111/C-AC/DC/SG/DRFM/DDLA/E/DST/SAC du 13/10/ 2016	Construction d'un module de deux salles de classe avec bureau et magasin à l'EM GOLO-DJIGBE	18 100 001	X		
5	N°21/115/C-AC/DC/SG/DRFM/DDLA/E/DST/SAC du 13/10/ 2016	Construction d'un module de trois salles de classe plus bureau et magasin avec équipement à l'EPP Sèdonou-Alomakoun (Zogbadjè)	22 639 988	X		
6	N°21/119/C-AC/DC/SG/DRFM/DDLA/E/DST/SAC du 13/10/ 2016	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP de l'arrondissement de Togba	17 750 000	X		
TOTAL			162 246 738	162 246 738	-	-

Légende

- 1 Procédure irrégulière
- 2 Procédure frappée de nullité
- 3 Impossibilité de se prononcer

Gestion 2017

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

DP N°21/170/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 16/12/16

1. Marché N°21/037/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 06/04/17 relatif à l'étude des potentialités économiques de la commune (phase de pré qualification), attribué à GOLF EXPERTISES, approuvé le 02/06/2017 pour un montant TTC de 19.864.120 FCFA, source de financement : budget communal 2017.

Les pièces manquantes :

- Avis de la CCMP sur l'avis à manifestation d'intérêt et les termes de référence ;
- Extrait de la publication de l'avis à manifestation d'intérêt ;
- Preuve de notification de l'attribution provisoire à l'attributaire ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus ;
- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la demande de proposition ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (62 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Enregistrement hâtif du contrat (04/05/2017), soit bien avant son approbation (02/06/2017) contrairement l'esprit de l'article 92 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : Nous sommes dans l'impossibilité d'exprimer une opinion pertinente sur la procédure ayant conduit à l'attribution du présent marché en raison de l'indisponibilité de certaines pièces, notamment la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus et l'avis de la CCMP sur l'avis à manifestation d'intérêt et les termes de référence.

AOO N°21/142/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 04/11/16

2. Marché N°21/007/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 22/02/17 relatif aux travaux d'extension du bloc administrative de la mairie d'Abomey-Calavi, attribué PHANOS BTP ET TRANSPORT, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 149.976.820 FCFA, source de financement : FADeC NON AFFECTE 2012 et 2015.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (76 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (22/02/2017) et la signature du contrat (22/02/2017) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO N°21/164/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 25/11/16

3. Marché N°21/023C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 09/03/17 relatif à l'acquisition de 03 véhicules 4x4 wagon au profit de la mairie, attribué SOCIETE Z-AUTO TRADE SARL, approuvé le 10/04/2017 pour un montant HT de 193.000.000 FCFA, source de financement : budget communal.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (48 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (07/03/2017) et la signature du contrat (09/03/2017) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO N°21/192/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 30/12/16

4. Marché N°21/30/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 22/02/17 relatif aux travaux de réhabilitation et extension de la maison du peuple au siège de la Mairie d'Abomey-Calavi, attribué ETS ABAKE BTP SERVICES, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 169.999.830 FCFA, source de financement : FADeC NON AFFECTE 2012 et 2015.

Les pièces manquantes :

- ANO de la CCMP sur le dossier d'appel d'offres ;
- Preuve de notification de l'attribution provisoire ;
- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (52 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature hâtive du contrat (31/03/2017) avant même l'information aux soumissionnaires non retenus (03/04/2017) portant préjudice de ce fait au délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO N°21/192/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 30/12/16

5. Marché N°21/032/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 05/04/17 relatif aux travaux de construction de la maison du peuple de l'arrondissement de Akassato, attribué ENTREPRISE KAROM LTD, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 42.259.131 FCFA, source de financement : budget communal.

Les pièces manquantes :

- ANO de la CCMP sur le dossier d'appel d'offres ;
- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (57 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (05/04/2017) et la signature du contrat (05/04/2017) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO N°21/143/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 04/11/16

6. Marché N°21/005/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 22/02/17 relatif aux travaux de construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché Ounvênoumédé a Salamey (lot 01), attribué ENTREPRISE ZEDFI TRADES, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 19.220.000 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.
7. Marché N°21/006/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 22/02/17 relatif aux travaux de construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché. lot 02 marché de N'gbêho a Godomey-gare (lot 2), attribué ENTREPRISE ESPACE BTP, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 19.450.000 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.

Ces deux (02) marchés allotis sont passés au terme d'une même procédure.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification des contrats approuvés à leur titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription des marchés au PPMP de 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (75 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (22/02/2017) et la signature du contrat (22/02/2017) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO N°21/146/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 09/11/16

8. Marché N°21/017/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 28/07/17 relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 1 : M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togba), attribué GENERAL BUILDING CONSULTING, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 28.674.000 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.
9. Marché N°21/018/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 28/02/17 relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 2 : M3CL+BME à l'EPP Ouéga-Agué (Togba), attribué ELIHOS GROUP, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 20.242.439 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.
10. Marché N°21/019/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 28/02/17 relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 3 : M3CL+BME à l'EPP Forêt (Tankpè), attribué ENTREPRISE

BGL, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 29.779.843 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.

11. Marché N°21/020/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 28/02/17 relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 4 : M3CL+BME à l'EPP Dodja (Kansoukpa), attribué ETS WEKEDEME ET FILS, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 22.568.112 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.
12. Marché N°21/021/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 28/02/17 relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 5 : M2CL+BM à l'EPP Dodja (Kpanroun), attribué ETS BEST, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 17.543.784 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.
13. Marché N°21/013/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 28/02/17 relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 6 : M2CL+BM à l'EM Zinvié-Fandji, attribué ETS PHANOS BTP ET TRANSPORT, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 24.780.106 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.
14. Marché N°21/033/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 06/04/17 relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 7 : M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togoudo), attribué ETS GM-SETONME SARL, approuvé le 05/05/2017 pour un montant TTC de 22.622.323 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.
15. Marché N°21/034/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 06/04/17 relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 8 : M3CL+BME à l'EPP Sèdomey (Togoudo), attribué ENTREPRISE HERSYL, approuvé le 05/05/2017 pour un montant TTC de 28.256.077 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.

Ces huit (08) marchés allotis sont passés au terme d'une même procédure.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification des contrats approuvés à leur titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription des marchés au PPMP de 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation pour les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (75 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature des contrats concernés dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (27/02/2017 pour les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ; 06/04/2017 pour les lots 7 et 8) et la signature du contrat (28/02/2017 pour les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ; 06/04/2017 pour les lots 7 et 8) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Non-maîtrise du délai de passation pour les lots 7 et 8 (112 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature des contrats concernés hors délai de validité des offres.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat puis de la signature de certains marchés hors délai de validité des offres.

AOO N°21/144/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 04/11/16

16. Marché N°21/004/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 22/02/17 relatif à la fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement de Calavi lot 1, attribué ENTREPRISE AAGTN, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 9.215.800 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.
17. Marché N°21/003/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 22/02/17 relatif à la fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement EPP Golo -Djigbé Lot 02, attribué ENTREPRISE IINDEPENDANCE, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 14.499.977 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.

Ces deux (02) marchés allotis sont passés au terme d'une même procédure.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification des contrats approuvés à leur titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription des marchés au PPMP de 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (76 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (22/02/2017) et la signature du contrat (22/02/2017) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Enregistrement hâtif du contrat (21/03/2017), soit bien avant son approbation (10/04/2017) contrairement l'esprit de l'article 92 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO N°21/145/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP/SAC du 04/11/16

18. Marché N°21/002/C-AC/DC/SG/DRFM/DDCAE/DST/SPMP du 22/02/17 relatif aux travaux de construction d'un module de deux salles de classe avec bureau magasin a l'EPP Hounzévié

(Hêvié), attribué ENTREPRISE LE FEU COMPOSE, approuvé le 10/04/2017 pour un montant TTC de 18.058.576 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2016.

Les pièces manquantes :

- ANO de la CCMP sur le dossier d'appel d'offres ;
- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2017 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Effort de bonne gestion du délai de passation (76 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (22/02/2017) et la signature du contrat (22/02/2017) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

Commentaire de l'audit

*L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte au titre des gestions 2016 et 2017.
D'ailleurs, le point des décisions de l'ARMP n'en a pas fait cas.*

Réponse du cabinet

L'absence de plainte de la part des soumissionnaires ne saurait être une excuse pour le non-respect du délai minimum d'attente. Le strict respect des textes en la matière s'impose dans une logique de prévention.

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures d'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur TTC du Marché	Opinions		
				1	2	3
1	N°21/170/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 16 Décembre 2016	Etudes des potentialités économiques de la commune (phase de pré qualification)	19 864 120			X
2	N°21/142/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 04 /11/ 2016	Extension du bloc administrative de la mairie d'Abomey-Calavi	149 976 820	X		
3	N°21/164/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 25 /11/ 2016	ACQUISITION DE 03 VEHICULES 4x4 WAGON AU PROFIT DE LA MAIRIE	193 000 000	X		
4	N°21/192/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 30 décembre 2016	Réhabilitation et extension de la maison du peuple au siège de la Mairie d'Abomey-Calavi	169 999 830	X		
5	N°21/190/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 30 décembre 2016	Construction de la maison du peuple de l'arrondissement de Akassato	42 259 131	X		
6	N°21/143/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 04 /11/ 2016	Construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché Ounvènoumédé a Salamey (lot 01).	19 220 000	X		
7	N°21/143/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 04 /11/ 2016	Construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché. lot 02 marché de N'gbêho a Godomey-gare	19 450 000	X		
8	N°21/146/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 09 /11/ 2016	Construction de 11 écoles : Lot 1 : M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togba)	28 674 000	X		
9	N°21/146/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 09 /11/ 2016	Construction de 11 écoles : Lot 2 : M3CL+BME à l'EPP Ouéga-Agué (Togba)	20 242 439	X		
10	N°21/144/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 04 /11/ 2016	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement de Calavi lot 1,	9 215 800	X		
11	N°21/144/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 04 /11/ 2016	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement EPP Golo -Djigbé Lot 02	14 499 977	X		

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur TTC du Marché	Opinions		
				1	2	3
12	N°21/146/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 04 /11/ 2016	Construction d'un module de deux salles de classe avec bureau magasin a l'EPP Hounzévié (Hévié)	18 058 576	X		
13	N°21/146/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 09 /11/ 2016	Construction de 11 écoles : Lot 3 : M3CL+BME à l'EPP Forêt (Tankpè)	29 779 843	X		
14	N°21/146/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 09 /11/ 2016	Construction de 11 écoles : Lot 4 : M3CL+BME à l'EPP Dodja (Kansoukpa)	22 568 112	X		
15	N°21/146/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 09 /11/ 2016	Construction de 11 écoles : Lot 5 : M2CL+BM à l'EPP Dodja (Kpanroun)	17 543 784	X		
16	N°21/146/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 09 /11/ 2016	Construction de 11 écoles : Lot 6 : M2CL+BM à l'EM Zinvié-Fandji	24 780 106	X		
17	N°21/146/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 09 /11/ 2016	Construction de 11 écoles : Lot 7 : M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togoudo)	22 622 323	X		
18	N°21/146/C- AC/DC/SG/DRFM/DDLAE/ DST/SAC du 09 /11/ 2016	Construction de 11 écoles : Lot 8 : M3CL+BME à l'EPP Sèdomey (Togoudo)	28 256 077	X		
TOTAL			850 010 938	830 146 818	-	19 864 120

Légende

- 1 Procédure irrégulière
- 2 Procédure frappée de nullité
- 3 Impossibilité de se prononcer

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Il s'agit d'une dénonciation anonyme portée devant l'ARMP et relative au marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison du peuple au siège de la Mairie d'Abomey-Calavi sur financement du fonds FADeC non affecté 2012 et 2015. Le requérant dénonçait en effet des manœuvres frauduleuses dans la procédure de passation du marché concernée.

Par décision n°2017-24/ARMP/PR-CR/CD/SP/DRAJ/SA du 11 août 2017, l'ARMP a déclaré « non fondée » ladite dénonciation.

Après avoir examiné l'exposé des faits, les moyens des parties, les constats issus de l'instruction ainsi que les discussions, nous estimons que la décision de l'ARMP est justifiée. Ainsi, nous n'avons pas d'observation faire à ce niveau.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

7.1. Examen des relevés des dépenses

A titre de revue de l'exécution financière des marchés, nous avons apprécié :

- Le délai d'exécution des marchés ;
- L'existence des bordereaux de livraison ou de réception provisoire, ou des rapports, le cas échéant ;
- L'existence des bordereaux de livraison ou de réception définitive ;
- L'existence et la conformité des mandats, factures, décomptes ;
- La mise en place des cautions d'avance de démarrage et retenues de garantie.

❖ Pour l'exercice 2016

Sur les six (06) marchés échantillonnés au titre de l'exercice 2016, cinq (05) ont fait l'objet de communication de pièces de paiement.

Le seul marché pour lequel il n'a pas été communiqué de pièce de pièce de paiement est relatif à l'équipement en mobiliers et de sonorisation de la salle de conférence de l'arrondissement de Godomey pour un montant de 17.160.740 FCFA TTC. Il nous a été confié que ce marché n'a pas connu de démarrage.

La revue de l'exécution financière des cinq (05) autres marchés a donné ce qui suit :

i) Marché relatif à la construction de la salle de conférence au siège de l'arrondissement de Godomey, montant TTC 68.100.001 FCFA.

Ce marché a été payé pour 58.917.487 FCFA TTC, soit à 86,51%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. Cependant, nous n'avons pas eu la certitude de la réception effective des travaux y afférents pour indisponibilité des procès-verbaux de réception.

ii) Marché relatif à la construction d'un module de trois salles de classe à l'EPP GBETAGBO (Akassato), montant TTC 18.496.006 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La réception provisoire des travaux a eu lieu le 23 novembre 2017.

iii) Marché relatif à la construction d'un module de deux salles de classe avec bureau et magasin à l'EM GOLO-DJIGBE, montant TTC 18.100.000 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La réception provisoire des travaux a eu lieu le 08 février 2017.

iv) Marché relatif à la construction d'un module de trois salles de classe plus bureau et magasin avec équipement à l'EPP Sèdonou-Alomakoun (Zogbadjè), montant TTC 22.639.988 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La réception provisoire des travaux a eu lieu le 17 janvier 2017.

v) Marché relatif à l'acquisition de fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP de l'arrondissement de Togba, montant TTC 17.750.000 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La livraison a eu lieu le 1er février 2017.

❖ Pour l'exercice 2017

Quinze (15) marchés sur les dix-huit (18) échantillonnés au titre de l'exercice 2017, ont fait l'objet de communication de pièces de paiement.

Les trois (03) marchés pour lesquels il n'a pas été communiqué de pièce de paiement sont :

Il nous a été confié que ces marchés n'ont pas connu de démarrage.

La revue de l'exécution financière des quinze (15) autres marchés a donné ce qui suit :

i) Marché relatif aux travaux d'extension du bloc administrative de la mairie d'Abomey-Calavi, montant TTC 149.976.820 FCFA.

Ce marché a été payé pour 86.051.500 FCFA TTC, soit à 57,37%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. Notons que ce marché n'a pas encore été réceptionné.

ii) Marché relatif à l'acquisition de 03 véhicules 4x4 wagon au profit de la mairie, montant TTC 227.740.000 FCFA.

Ce marché a été payé pour 190.928.720 FCFA TTC, soit à 83,84%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La réception provisoire des travaux a eu lieu le 24 avril 2017.

iii) Marché relatif aux travaux de réhabilitation et extension de la maison du peuple au siège de la Mairie d'Abomey-Calavi, montant TTC 169.999.830 FCFA.

Ce marché a été payé pour 41.993.521 FCFA, soit à 24,70%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. Notons que ce marché n'a pas encore été réceptionné.

iv) Marché relatif aux travaux de construction de la maison du peuple de l'arrondissement de Akassato, montant TTC 42.259.131 FCFA.

Ce marché a été payé pour 7.241.188 FCFA, soit à 17,14%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. Notons que ce marché n'a pas encore été réceptionné.

v) Marché relatif aux travaux de construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché Ounvénoumédé a Salamey (lot 01), montant TTC 19.220.000 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La réception provisoire a eu lieu le 22 février 2017.

vi) Marché relatif aux travaux de construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché. lot 02 marché de N'gbêho a Godomey-gare, montant TTC 19.450.000 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La réception provisoire a eu lieu le 08 février 2017 et le constat d'achèvement le 25 décembre 2017.

vii) Marché relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 1 : M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togba), montant TTC 28.674.000 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La réception provisoire a eu lieu le 23 novembre 2017. Cependant, le marché a été exécuté hors délai contractuel, qui devrait être de quatre (04) mois à compter de la date d'approbation (10 avril 2017), sans preuve de mise en demeure du prestataire.

viii) Marché relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 2 : M3CL+BME à l'EPP Ouéga-Agué (Togba), montant TTC 20.242.439 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. Cependant, nous n'avons aucune certitude sur la réception effective des travaux pour indisponibilité des procès-verbaux de réception. Nous ne sommes pas non plus en mesure de nous prononcer sur le délai d'exécution.

ix) Marché relatif à la fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement de Calavi lot 1, montant TTC 9.215.800 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le délai d'exécution du marché en raison du fait que le bordereau ne soit pas daté.

x) Marché relatif à la fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement EPP Golo -Djigbé Lot 02, montant TTC 14.499.977 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La livraison a eu lieu le 20 juillet 2018.

xi) Marché relatif aux travaux de construction d'un module de deux salles de classe avec bureau magasin à l'EPP Hounzévié (Hévié), montant TTC 18.058.576 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La réception provisoire a eu lieu le 09 mai 2018.

xii) Marché relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 3 : M3CL+BME à l'EPP Forêt (Tankpè), montant TTC 29.779.843 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La réception provisoire a eu lieu le 11 mai 2018 et la réception définitive, le 10 mai 2019. Notons que des

pénalités de 17 jours, soit 253.129 FCFA ont été calculées pour non respect du délai contractuel d'exécution. Cependant, il n'a pas été communiqué la preuve de paiement desdites pénalités.

xiii) Marché relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 4 : M3CL+BME à l'EPP Dodja (Kansoukpa), montant TTC 22.568.112 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La réception provisoire a eu lieu le 09 février 2018.

xiv) Marché relatif aux travaux de construction de 11 écoles : Lot 5 : M2CL+BM à l'EPP Dodja (Kpanroun), montant TTC 17.543.784 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La réception provisoire a eu lieu le 21 mars 2018. Notons que des pénalités ont été calculées pour 245.613 FCFA, en raison non-respect du délai contractuel d'exécution. Cependant, il n'a pas été communiqué la preuve de paiement desdites pénalités.

xv) Marché relatif aux travaux de construction 11 écoles : Lot 6 : M2CL+BM à l'EM Zinvié-Fandji, montant TTC 24.780.106 FCFA.

Ce marché a été payé à 100%. Le paiement est soutenu par des pièces justificatives requises. La réception provisoire a eu lieu le 11 mai 2018. Notons que des pénalités de 45 jours, soit 557.552 FCFA ont été calculées pour non-respect du délai contractuel d'exécution. Cependant, il n'a pas été communiqué la preuve de paiement desdites pénalités.

7.2. Appréciation du niveau d'exécution du Plan de passation des Marchés

Les rapports d'activités des différents organes (secrétariat PRMP, CPMP et CCMP) ont été communiqués à la mission. L'examen croisé desdits rapports permet de retenir ce qui suit.

Exercice 2016

Le tableau ci-après récapitule l'état d'exécution du plan de passation :

Eléments	Prévision		Réalisation			
	Nombre	%	Lancement	%	Signature	%
Travaux, fournitures et services	57	100%	45	78,95%	19	42,22%
Prestations intellectuelles	-	0%	-	#DIV/o!	-	#DIV/o!
Total	57	100%	45	78,95%	19	42,22%

Le taux d'exécution du plan de passation de l'exercice 2016 en termes de lancement de procédure est établi à 78,95%, soit 45 procédures, dont 19 ont connu un terme, à travers la signature des contrats pour un pourcentage de 42,22% des procédures lancées. On note que moins de la moitié des procédures lancées a connu un dénouement. Il y a donc une forte proportion de procédures en cours de traitement entre l'ouverture des plis et la signature des contrats.

A notre avis, en dépit du caractère plutôt satisfaisant des procédures lancées, le taux de signature des marchés ne rime pas avec le taux de lancement des procédures. Il faudra donc repérer et maîtriser à l'avenir les éventuels goulots d'étranglement qui entachent la célérité des procédures de passation des marchés au niveau.

Par ailleurs, sur 45 procédures lancées, seulement 33 ont requis l'ANO de la CCMP sur le dossier d'appel d'offres, d'après de rapport d'activité de cet organe. Cet écart mérite d'être clarifié.

Il convient de noter ici que les sept (07) marchés mentionnés par le rapport de la CPMP comme ayant été signés et approuvés au titre de l'exercice 2016 ne figurent malencontreusement pas dans la base de données communiquée aux auditeurs à l'entame de la mission.

Exercice 2017

Le tableau ci-après récapitule l'état d'exécution du plan de passation :

Eléments	Prévision		Réalisation			
	Nombre	%	Lancement	%	Signature	%
Travaux, fournitures et services	46	87%	46	100%	45	98%
Prestations intellectuelles	7	13%	2	29%	2	100%
Total	53	100%	48	91%	47	98%

Le taux d'exécution du plan de passation de l'exercice 2017 en termes de lancement de procédure est établi à 91%, soit 48 procédures, dont 47 ont connu un terme, à travers la signature des contrats pour un pourcentage de 98% des procédures lancées.

A notre avis, le niveau de réalisation du PPMP de 2017 est globalement satisfaisant.

Cependant, il convient de souligner que la base de données des marchés communiquée aux auditeurs à l'entame de la mission ne renferme que 34 marchés, contrairement aux différents rapports d'activités qui font état de 47 marchés signés.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur

0 à 0,29	« Mise en place défaillante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes
----------	---	--

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
------------------------------------	----------------------------------	--------------------------

Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-		OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	KO	0,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A			OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	Non respect de la durée du mandat	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,83		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,83%.

Nous pouvons noter qu'il y a une mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que la Commune d'Abomey-Calavi ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

➤ Gestion 2016

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0		Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0		Pas de demande de cotation	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0		Non applicable	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	6	6	6	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0		Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)				10,00%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				83,33%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C = A/B)				12,00%		

Conclusion : Le taux de non-conformité effectif est de 12,00%.

Nous pouvons dire qu'il y a une conformité satisfaisante et qu'en 2016, la Commune d'Abomey-Calavi ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0		Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	18	18	3	17%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0		Pas de demande de cotation	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0		Non applicable	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	18	18	18	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0		Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)				11,67%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				75,68%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C = A/B)				15,42%		

Conclusion : Le taux de non-conformité effectif est de 15,42%.

Nous pouvons dire qu'il y a une conformité satisfaisante et qu'en 2017, la Commune d'Abomey-Calavi ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	24	24	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	24	24	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	24	24	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	24	24	2	8%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				8%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est égal à 8%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1		ADIMI Victor	PAM/ Mairie Abomey-Calavi
2		MEVO Elie	DRFM
3		HOUSSIONON Boris	SPMP
4		KINSIKLOUNON G. Sébastien	SG
5		HOUNHOU G. César	DDLAE
6		KOUTCHORO Y. André	SA/ PRMP

ANNEXE 2 : LES DEUX (02) TABLEAUX D'EXHAUSTIVITE**Gestion 2016****PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

		Planifi cation	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5					
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p			
1	Construction de la salle de conférence au siège de l'arrondissement de Godomey	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	13	81,25%
2	Equiperment en mobiliers et de sonorisation de la salle de conférence de l'arrondissement de Godomey	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	1	0	16	14	87,50%
3	Construction d'un module de trois salles de classe à l'EPP GBETAGBO (Akassato)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	13	81,25%
4	Construction d'un module de deux salles de classe avec bureau et magasin à l'EM GOLO-DJIGBE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	13	81,25%
5	Construction d'un module de trois salles de classe plus bureau et magasin avec équipement à l'EPP Sèdonou-Alomakoun (Zogbadjè)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	13	81,25%
6	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP de l'arrondissement de Togba	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	1	0	16	14	87,50%
	Total requis (A)																		96		
	Total (B)																			80	
	% moyen (B/A)																				83,33%

Gestion 2017**PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

		P lanificat ion	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5					
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p			
1	Extension du bloc administrative de la mairie d'Abomey-Calavi	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	1	0	16	13	8125%
2	ACQUISITION DE 03 VEHICULES 4x4 WAGON A U PROFIT DE LA MAIRIE	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	1	0	16	13	8125%
3	Réhabilitation et extension de la maison du peuple au siège de la Mairie d'Abomey-Calavi	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	1	0	16	13	8125%
4	Construction de la maison du peuple de l'arrondissement de Akassato	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%
5	Construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché Ounvénoumédé a Salamey (lot 01).	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%
6	Construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché. lot 02 marché de N'gbêho a Godomey- gare	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%
7	Construction de 11écoles : Lot 1: M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togba)	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	0	0	1	0	0	16	11	68,75%
8	Construction de 11écoles : Lot 2 : M3CL+BME à l'EPP Ouéga-Agué (Togba)	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%
9	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement de Calavi lot 1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%
10	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement EPP Golo -Djigbé Lot 02	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%
11	Construction d'un module de deux salles de classe avec bureau magasin a l'EPP Hounzévié (Hévié)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	13	8125%
12	Construction de 11écoles : Lot 3 : M3CL+BME à l'EPP Forêt (Tankpè)	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%
13	Construction de 11écoles : Lot 4 : M3CL+BME à l'EPP Dodja (Kansoukpa)	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%
14	Construction de 11écoles : Lot 5 : M2CL+BM à l'EPP Dodja (Kpanroun)	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%
15	Construction de 11écoles : Lot 6 : M2CL+BM à l'EM Zinvié-Fandji	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%
16	Construction de 11écoles : Lot 7 : M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togoudo)	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%
17	Construction de 11écoles : Lot 8 : M3CL+BME à l'EPP Sédomey (Togoudo)	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%
	TOTAUX																		272	207	

		Planification	Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions						Attribution et Négociation			Contractualisation			Total requis	Total	%	
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2						3		4			5						6			7						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x			
1	Etudes des potentialités économiques de la commune (phase de pré qualification)	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0	0	24	17	70,83%
	TOTAL																										24	17	
	TOTAL GLOBAL (A)																										296		
	TOTAL REQUIS GLOBAL (B)																											224	
	TAUX MOYEN (B/A)																												75,68%

LEGENDE

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures d'appels d'offres ouvert (AOO)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des **Prestations Intellectuelles (PI)**

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

3. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner
- h. Demande de propositions validé

4. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

5. Ouverture et évaluation des propositions

• **Propositions techniques**

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• **Propositions financières**

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

7. Contractualisation

- v. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- w. Preuve de notification du marché
- x. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

ANNEXE N°3 : DETERMINATION DU DELAI MOYEN DE PASSATION**➤ Gestion 2016**

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Construction de la salle de conférence au siège de l'arrondissement de Godomey	31	33	9	14	87
2	Equiperment en mobiliers et de sonorisation de la salle de conférence de l'arrondissement de Godomey	31	33	9	14	87
3	Construction d'un module de trois salles de classe à l'EPP GBETAGBO (Akassato)	31	33	9	14	87
4	Construction d'un module de deux salles de classe avec bureau et magasin à l'EM GOLO-DJIGBE	35	29	9	14	87
5	Construction d'un module de trois salles de classe plus bureau et magasin avec équipement à l'EPP Sèdonou-Alomakoun (Zogbadjè)	35	29	9	14	87
6	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP de l'arrondissement de Togba	31	33	9	14	87
TOTAL						522
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						244
Volume de marchés concernés (pertinents)						6
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						40,67

➤ Gestion 2017

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Etudes des potentialités économiques de la commune (phase de pré qualification)	-	12,00	50,00	57,00	119,00
2	Extension du bloc administrative de la mairie d'Abomey-Calavi	30,00	19,00	57,00	47,00	153,00
3	ACQUISITION DE 03 VEHICULES 4x4 WAGON AU PROFIT DE LA MAIRIE	53,00	4,00	44,00	32,00	133
4	Réhabilitation et extension de la maison du peuple au siège de la Mairie d'Abomey-Calavi	39,00	7,00	45,00	10,00	101
5	Construction de la maison du peuple de l'arrondissement de Akassato	33,00	3,00	54,00	5,00	95
6	Construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché Ounvènoumédé a Salamey (lot 01).	30,00	17,00	58,00	47,00	152
7	Construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché. lot 02 marché de N'gbèho a Godomey-gare	30,00	17,00	58,00	47,00	152
8	Construction de 11 écoles : Lot 1 : M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togba)	30,00	19,00	56,00	41,00	146
9	Construction de 11 écoles : Lot 2 : M3CL+BME à l'EPP Ouéga-Agué (Togba)	30,00	19,00	56,00	41,00	146
10	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement de Calavi lot 1,	30,00	18,00	58,00	47,00	153
11	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement EPP Golo -Djigbé Lot 02	30,00	18,00	58,00	47,00	153
12	Construction d'un module de deux salles de classe avec bureau magasin a l'EPP Hounzévié (Hévié)	30,00	7,00	69,00	47,00	153
13	Construction de 11 écoles : Lot 3 : M3CL+BME à l'EPP Forêt (Tankpè)	30,00	19,00	56,00	41,00	146
14	Construction de 11 écoles : Lot 4 : M3CL+BME à l'EPP Dodja (Kansoukpa)	30,00	19,00	56,00	41,00	146
15	Construction de 11 écoles : Lot 5 : M2CL+BM à l'EPP Dodja (Kpanroun)	30,00	19,00	56,00	41,00	146
16	Construction de 11 écoles : Lot 6 : M2CL+BM à l'EM Zinvié-Fandji	30,00	19,00	56,00	41,00	146
17	Construction de 11 écoles : Lot 7 : M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togoudo)	30,00	69,00	43,00	29,00	171
18	Construction de 11 écoles : Lot 8 : M3CL+BME à l'EPP Sèdomey (Togoudo)	30,00	69,00	43,00	29,00	171
TOTAL						2582
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						1347,00
Volume de marchés concernés (pertinents)						18
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						74,83

ANNEXE N°4 : PV DE RESTITUTION

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017

Nom de l'autorité contractante : Commune d'Abomey-Calavi

Date de tenue de la séance de restitution : 13 janvier 2020

Heure de démarrage : 10h 30 mn

Heure de fin : 11h 15 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

Le taux d'exhaustivité qui est de 79,51% a été communiqué et expliqué par les auditeurs. Les pièces manquantes sont consignées au niveau de chaque marché audité, à la section 5.5 du rapport provisoire.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Aucune pièce n'a été collectée au cours de la séance de restitution. La collecte des pièces complémentaires dépend de la disponibilité du point focal. Elles peuvent être également communiquées au cabinet avec les contre-observations sur le rapport provisoire.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

La plupart des actes de désignation et de mise en place des organes ont été communiqués et témoignent de l'existence formelle desdits organes. Cependant, les actes relatifs aux sous-commissions d'analyse n'ont pas été communiqués.

Les auditeurs ont souligné que les décisions d'attribution provisoire et définitive n'ont pas été toujours publiées. Ils ont également posé la question aux acteurs sur l'existence des moyens (humains, matériels, financiers) adéquats de travail.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune d'Abomey-Calavi au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

34

Gestion 2016

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	6	0	6	0	0
Total général		6	0	6	0	0
%		100%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

Gestion 2017

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	18	0	17	1	0
Total général		18	0	17	1	0
%		100%	0,00%	94,44%	5,56%	0,00%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

NB : la raison principale ayant expliqué ces opinions défavorables est le fait que la Commune d'Abomey-Calavi n'ait pas observé le délai minimum d'attente, limitant ainsi les soumissionnaires non retenus à exercer d'éventuels recours.

3.3. Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte aux titres des gestions budgétaires 2016 et 2017. D'ailleurs le point des décisions de l'ARMP n'en a pas fait cas.

3.4. Sur l'exécution financière

A ce niveau, il s'agissait plutôt d'une limitation. Le DRFM a mentionné que toute la documentation demandée est disponible. La date du **jeudi 16 janvier 2020 à 10 h** a été retenue de commun accord avec le DRFM pour la collecte des pièces et mise en œuvre des diligences requises à cet effet.

IV. Observations de l'audité

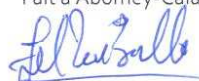
Les observations de l'audité ont porté sur les trois points suivants (à la suite de quelques questions d'éclaircissement) :

37

- Le seul motif du non-respect du délai légal d'attente qui justifie les opinions d'audit. L'autorité contractante formule la doléance que les opinions soient reconsidérées en tenant compte de l'absence de plainte de la part des soumissionnaires comme une circonstance atténuante ;
- Le renouvellement précoce de la CCMP en 2017. L'autorité contractante explique le renouvellement de la CCMP en 2017 par les départs de la plupart des membres de la précédente CCMP de 2015. Les actes justifiant ces départs seront communiqués avec les observations sur le rapport provisoire ;
- Les acteurs estiment que les moyens disponibles sont plutôt suffisants, tout en restant ouverts à tout autre appui.

La séance a été levée à 11h 15 mn.

Fait à Abomey-Calavi, le 13 janvier 2020


Pour Bec Sarl
Michel BALLU


Le 1er Adjoint au Maire

Pour l'Autorité Contractante
Victor ADIMI

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : -----

Commune d'Abomey-Calavi
Ab-Calavi, le 13/01/2018

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	BALLO Z. Michel	Architecte Cabinet BEC	+229 21 30 54 22 / 95 30 81 07 bec_scp@yahoo.fr	[Signature]
2	D'ALMEIDA Evangéline	Auditeur Cabinet BEC	+229 21 30 54 22 / 65 10 39 72 bec_scp@yahoo.fr	[Signature]
3	KINSIKLOUNON G. Sébastien	SG/Travie Ab-Calavi	97 48 99 36 / 94 92 86 43 kinsiseba@yahoo.fr	[Signature]
4	CHABI D. ISIDORE Alibabaton	RP	65 00 68 53	[Signature]
5	HOUNHOU G. César	MAR/Travie Calavi	95 98 07 90 gchabiceba@yahoo.fr	[Signature]
6	DOSSEU-YOVO Ferdinand	SG/Travie Calavi	95 98 07 90 ferdos@yahoo.fr	[Signature]
7	MEVO Elie R	JR.FN	95 98 07 90 elievovo@gmail.com	[Signature]

BEC Sarl
02 Bp 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

8	MEGNINOU Den-Enni	DST	megninoud@yahoo.fr 97148586	
9	SOGLO R. Bernadette	PRH	97492808	
10	HOLESSIONON Bois	SNPP	95713606	
11	81THON Antoine	CM/AEF-C	95712157	
12	KOUTCHERO Andur	SNPP	94778742	
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				

ANNEXE N° 5 : TRAITEMENT DES CONTRE-OBSERVATIONS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE SUR LE RAPPORT PROVISOIRE

N°	Références dans le rapport d'audit provisoire	Observations de l'AC	Réponses & Commentaires du Cabinet
1	Non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat	L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte au titre des gestions 2016 et 2017. D'ailleurs, le point des décisions de l'ARMP n'en a pas fait cas.	L'absence de plainte de la part des soumissionnaires ne saurait être une excuse pour le non-respect du délai minimum d'attente. Le strict respect des textes en la matière s'impose dans une logique de prévention. En conséquence, le commentaire de l'audité a été inséré ainsi que la réponse du cabinet.
2	Non désignation des membres de la sous-commission	L'autorité contractante affirme avoir désigné les membres de la sous-commission après chaque ouverture des plis.	L'observation a été levée du tableau de la page 10 du rapport provisoire.
3	Renouvellement précoce de la CCMP en 2017	L'autorité contractante affirme avoir renouvelé en 2017 le CCMP en tenant compte des profils des membres pour se conformer aux dispositions en vigueur.	Le commentaire de l'audité a été inséré à la suite de la note A.